



pour ma retraite je sais pas

Par **pirouette68**, le **21/09/2022** à **10:13**

bonjour

je ne sais pas si je suis sur le bon sujet, mais je compte sur vous pour m'aider.

donc mon problème est que....

En 1995 je suis en couple avec un homme et je suis maman d'une petite fille de 7 ans,(pas le papa) nous , nous sommes mariés en 1997 et malheureusement nous, separerons en 2002...

jugement de divorce 2003.

Aujourd'hui il me reclame une attestation concernant sa retraite pour avoir élever ma fille durant 7 ans....chose que ma fille aujourd'hui refute car pour elle il n'a jamais été un père....

Aujourd'hui je suis en couple depuis 20 ans et mariée, et 1 enfant de 9 ans issue de notre union....

ma question est????

dois je faire cette attestation??? pour mon EX mari????

j'espère mettre bien fais comprendre!!!!

merci

Par **Lag0**, le **21/09/2022** à **10:39**

Bonjour,

Que veut faire cet homme avec cette attestation ? Car même si c'est vrai qu'il a élevé votre fille durant 7 ans, cela ne lui apporte rien.

Pour obtenir un bonus de 10% sur la pension, il faut avoir élevé 3 enfants pendant 9 ans avant leurs 16 ans.

Par **pirouette68**, le **21/09/2022** à **11:23**

merci

de notre union nous avons eu un petit garçon né en 1997, oups!!!!marié en 1998;;;

lui pas d'enfant!!!

donc, d'après ce que je comprends il ne pourra rien prétendre.

merci beaucoup encore une fois.

Par **Visiteur**, le **22/09/2022** à **21:38**

Bonjour

Etant concerné, je confirme que pour bénéficier de cette majoration, l'enfant doit avoir été éduqué (responsabilité affective et éducative) et à la charge de l'assuré ou de son conjoint pendant une durée minimale de neuf ans avant son seizième anniversaire.